

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2023

# NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2023

### Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15
Annexes - résultats détaillés	16 - 19

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 août 2023 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC au 31 août 2023, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Autres informations

Les soldes de l'exercice précédent ont été redressés. Les soldes redressés ainsi que l'impact de ces redressements ont été présentés à la note 2.

### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*ASBL INC.*

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.<sup>1</sup>

Montréal, le 7 novembre 2023

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° 129449

# NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

## RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>PRODUITS</b>	\$	\$
Fonctionnement (annexe A)	194 679	253 157
Affiliation (annexe B)	98 875	85 218
Vie démocratique (annexe C)	6 358	-
Développement (annexe D)	41 140	10 935
Compétitions (annexe E)	153 241	133 571
Excellence (annexe F)	403 459	225 085
Placements Sports & Loisirs (note 9) & (annexe G)	78 516	4 071
	<u>976 268</u>	<u>712 037</u>
<b>CHARGES</b>		
Fonctionnement (annexe A)	381 585	349 107
Affiliation (annexe B)	-	-
Vie démocratique (annexe C)	61 308	14 437
Développement (annexe D)	14 312	19 820
Compétitions (annexe E)	206 333	46 846
Excellence (annexe F)	235 235	309 593
Placements Sports & Loisirs (note 9) & (annexe G)	78 515	26 196
	<u>977 288</u>	<u>765 999</u>
	<u>(1 020)</u>	<u>(53 962)</u>

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023**

	2023				2022
	Investi en immobilisations	Affectés au programme Placements Sports & Loisirs	Affecté - Excellence	Affectation d'origine interne	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	865	-	86 055	82 202	382 319
Redressement sur les exercices antérieurs (note 2)	-	-	-	(57 657)	(57 657)
<b>SOLDE AU DÉBUT APRÈS REDRESSEMENT</b>	865	-	86 055	82 202	324 662
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(690)	-	-	-	(1 020)
Affectation au programme Placements Sports & Loisirs (note 9) & (annexe G)	-	78 515	-	-	-
Affectation au programme Placements Sports & Loisirs (note 9) & (annexe G)	-	(78 515)	-	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	175	-	86 055	82 202	323 642
					378 624
					378 624
					(53 962)
					-
					324 662

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**

**BILAN**

**AU 31 AOÛT 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	201 775	112 362
Placements (note 4)	26 209	40 618
Débiteurs (note 5)	186 065	143 066
Frais payés d'avance	10 645	12 042
	<u>424 694</u>	<u>308 088</u>
PLACEMENTS (note 4)	75 000	60 000
IMMOBILISATIONS (note 6)	174	865
	<u>75 174</u>	<u>60 865</u>
	<u><u>499 868</u></u>	<u><u>368 953</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 8)	98 174	4 291
Revenus perçus d'avance	38 052	-
	<u>136 226</u>	<u>4 291</u>
DETTE À LONG TERME (note 7)	40 000	40 000
	<u>176 226</u>	<u>44 291</u>
<b>ACTIF NET</b>		
AFFECTÉ - EXCELLENCE	86 055	86 055
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	175	865
AFFECTÉS AU PROGRAMME PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS	-	-
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (note 9)	82 202	82 202
NON AFFECTÉ	155 210	155 540
	<u>323 642</u>	<u>324 662</u>
	<u><u>499 868</u></u>	<u><u>368 953</u></u>

*APPROUVÉ*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023**

	2023	2022
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(1 020)	(53 962)
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	690	215
	(330)	(53 747)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(42 998)	266 580
Frais payés d'avance	1 397	(2 493)
Créditeurs	93 883	(180 388)
Revenus perçus d'avance	38 052	-
	90 334	83 699
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	90 004	29 952
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation des placements et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(591)	(89)
	(591)	(89)
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	89 413	29 863
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	112 362	82 499
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	201 775	112 362

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2023**

**1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

La FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 janvier 1981. Il est exempté de l'impôt sur le revenu. Le 21 février 2019, la fédération a changé de nom pour NATATION ARTISTIQUE QUÉBEC.

Ses objets sont les suivants :

Promouvoir, enseigner, développer, encourager et perfectionner la nage artistique par tous les moyens sous réserve de la Loi de l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son autorité;

Établir des structures et la réglementation relatives à la pratique de la natation artistique au Québec afin de promouvoir des règles uniformes;

Promouvoir l'établissement et l'organisation de clubs de natation artistique dans les différentes régions du Québec;

Regrouper les personnes intéressées à la pratique de natation artistique et les représentants des clubs de natation artistique au Québec;

Stimuler l'intérêt public afin d'obtenir des installations convenables, des conditions adéquates et des instructeurs compétents pour enseigner et développer la nage synchronisée;

Régir la nage artistique amateur sous sa juridiction et sévir contre toute infraction pouvant y être commise.

Organiser et offrir des cours, tenir des conférences, des assemblées et des camps d'entraînement afin de promouvoir et atteindre les objectifs de la personne morale;

Intervenir auprès de tout organisme ou gouvernement local, provincial ou fédéral afin d'obtenir tout avantage susceptible d'améliorer la pratique de la natation artistique au Québec et défendre les intérêts de la personne morale et de ses membres;

Demander, accepter, recevoir et acquérir par voie de transfert, donation ou souscription, cotisations ou autrement, de l'argent ou des biens afin de promouvoir et réaliser les objets de la personne morale;

La personne morale exercera ses opérations sans gain pécuniaire pour ses membres et tous ses revenus ou profits seront employés à favoriser l'accomplissement de ses objets.

**2- REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS**

La direction a découvert que les subventions à recevoir ont été surévaluées en 2021 d'un montant de 57 657 \$. Un redressement a été opéré sur les soldes de l'exercice précédent en réduisant le montant des subventions à recevoir de 57 657 \$ et les montant des produits de subvention du même montant

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2023**

### 3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Comptabilisation des produits

##### Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

##### Affiliations, compétitions et développement

Les produits provenant des affiliations, compétitions et développement sont comptabilisés sur la période couverte par ces derniers.

##### Écussons, programmes et matériel

Les ventes d'écussons, de programmes et de matériel sont constatées lorsque le client prend possession du bien.

##### Formation, séminaires provinciaux et camps d'été

Les produits de formation et séminaires provinciaux sont constatés lorsque les cours ont lieu.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Équipements	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	20 %

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2023**

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Actif net affecté à l'excellence**

Cette réserve a été mise en place pour assurer le développement de l'élite nationale. L'organisme ne peut utiliser ces fonds de réserve à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

**Dépréciation**

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

**Coûts de transaction**

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**Instruments financiers**

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2023**

**4- PLACEMENTS**

	2023	2022
	\$	\$
Épargne rachetable	26 209	25 618
Dépôt à terme, 3,75 % (1,65% en 2022) échéant le 16 janvier 2026	15 000	15 000
Dépôt à terme, 0,90 % (0,90 % en 2021) échéant le 22 novembre 2025	60 000	60 000
	101 209	100 618
Portion à court terme	26 209	40 618
	75 000	60 000

**5- DÉBITEURS**

	2023	2022
	\$	\$
Subvention à recevoir	72 934	48 826
Comptes clients	23 373	18 092
Taxes à la consommation	89 758	76 148
	186 065	143 066

**6- IMMOBILISATIONS**

	2023		2022	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipements	14 780	14 641	139	692
Équipement informatique	15 662	15 627	35	173
	30 442	30 268	174	865

**7- DETTE À LONG TERME**

Dans le cadre du programme fédéral aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif et afin de couvrir leurs coûts d'exploitation pendant la période du COVID 19, où leurs revenus ont été temporairement réduits, l'organisme a obtenu un prêt de 40 000 \$ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023 avec la possibilité d'effectuer des versements en capital.

Si un montant de 30 000\$ est remboursé d'ici le 31 décembre 2023, le prêt sera réputé être payé en totalité.

Si le solde du prêt est plus de 10 000 \$ au 1er janvier 2023, l'organisme a le choix entre établir les modalités de remboursement sur 36 mois (capital + intérêts) ou garder le prêt avec la modalité des intérêts seulement. Le taux d'intérêt sera alors de 5%. Le prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2023**

**8- CRÉDITEURS**

	2023	2022
	\$	\$
Fournisseurs	87 074	6
Engagement d'entraîneurs	-	-
Salaires et vacances à payer	11 100	118
Frais courus	-	4 167
	<u>98 174</u>	<u>4 291</u>

**9- PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS**

L'organisme a cédé 20 % des dons admissibles à Placements Sports & Loisirs ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal jusqu'en 2020. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération, car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Depuis 2020, la gestion du programme est sous la responsabilité du RLSQ et c'est au nouveau gestionnaire de fonds, Desjardins Gestion de patrimoine, que ces mêmes pourcentages des dons admissibles et de l'appariement annuel sont investis. Au 31 août 2023, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 44 230 \$ au 31 mars 2023 ( 43 235 \$ au 31 août 2022) et la somme du capital investi chez Desjardins Gestion de patrimoine totalise 10 560 au 31 mars 2023 (10 067 \$ au 31 août 2022).

	Dons admissibles	Appariements (220%)	Total	Fondation du Grand-Montréal (20%) (note3)
AN 1- 31 aout 2013	-	-	-	-
AN 2- 31 aout 2014	-	-	-	-
AN 3- 31 aout 2015	-	-	-	-
AN 4- 31 aout 2016	-	-	-	-
AN 5- 31 mars 2017	16 485	36 267	52 752	10 550
AN 6- 31 août 2018	6 493	14 285	20 778	4 156
AN 7- 31 août 2019	30 965	58 816	89 781	19 410
AN 8- 31 août 2020	16 151	33 917	50 068	10 014
AN 9- 31 août 2021	13 005	27 311 (*)	40 316	8 063
AN 10- 31 août 2022	867	3 121	3 988	798
AN 10- 31 août 2023	20 515	73 854	94 369	18 874
	<u>104 481</u>	<u>247 570</u>	<u>352 051</u>	<u>71 864</u>

(\*) le taux d'appariement est de 360 %.

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2023**

**10- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE**

En date du 10 novembre 2021, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 82 202 \$ comme suit :

20 000\$ au processus de divulgation volontaire dans le cadre de l'exercice de conformité financière avec Revenu Québec;

40 000\$ affectés à un placement;

et 15 000 \$ à la couverture des frais reliés aux révisions des règlements et politiques dans le cadre de l'exercice de conformité avec le Code de gouvernance des OBNL québécois de sport et de loisir.

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

**11- INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Justes valeurs**

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créiteurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

**Risque de crédit**

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023**

<b>ANNEXE A- PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subvention ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport - Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	120 917	238 421
Subvention salariale d'urgence	-	2 527
Subvention - PACME	-	-
Fonds d'urgence COVID	-	-
Revenus d'intérêts	4 352	1 306
Promotion marketing	-	-
Revenus divers	5 950	9 135
Autres subventions	63 460	1 768
	<u>194 679</u>	<u>253 157</u>
<b>CHARGES</b>		
Assurance fédération	11 999	12 264
Honoraires professionnels	52 360	72 602
Fournitures de bureau	36 607	16 898
Frais de téléphone	3 329	3 613
Intérêts et frais bancaires	2 026	251
Frais administratifs	2 525	613
Formation du personnel	1 828	733
Amortissement de l'exercice	690	215
Divers	3 102	(655)
Promotion - marketing - publicité	2 283	5 224
ACHATS-EPING,C.POINT, POLO, BALISE	-	1 340
Taxes	-	-
	<u>116 749</u>	<u>113 098</u>
Masse salariale	264 836	236 009
	<u>381 585</u>	<u>349 107</u>
	<u>(186 906)</u>	<u>(95 950)</u>



**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023**

**ANNEXE B- PRODUITS ET CHARGES D'AFFILIATION**

	2023	2022
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Affiliations clubs	33 452	21 975
Affiliations athlètes	65 423	51 533
Entraîneurs	-	10 935
Officiels/Bénévoles	-	775
	<u>98 875</u>	<u>85 218</u>
<b>CHARGES</b>		
Affiliations - Entraîneurs	-	-
Affiliations - Officiels/Bénévoles	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>98 875</u>	<u>85 218</u>

**ANNEXE C- PRODUITS ET CHARGES DE VIE DÉMOCRATIQUE**

	2023	2022
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
AGA/Congrès FNSQ	6 358	-
	<u>6 358</u>	<u>-</u>
<b>CHARGES</b>		
Adhésions - Fondations	928	1 135
Conseil d'administration	774	1 123
Représentation/événements spéciaux	15 466	9 603
AGA/Congrès FNSQ	44 140	2 576
	<u>61 308</u>	<u>14 437</u>
	<u>(54 950)</u>	<u>(14 437)</u>

**ANNEXE D- PRODUITS ET CHARGES DE DEVELOPPEMENT**

	2023	2022
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Cours entraîneurs, juges, titulaires	40 599	10 935
Activité - Tournée dans l'eau	541	-
	<u>41 140</u>	<u>10 935</u>
<b>CHARGES</b>		
Cours entraîneurs , juges et titulaires	14 312	10 449
Subvention INS	-	7 032
Remboursement frais formation entraîneurs	-	2 339
	<u>14 312</u>	<u>19 820</u>
	<u>26 828</u>	<u>(8 885)</u>

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023**

**ANNEXE E- PRODUITS ET CHARGES DE COMPÉTITIONS**

	2023	2022
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Club hôte	5 950	3 901
Inscription - réseau provincial	77 265	47 576
Pénalités - réseau provincial	4 915	7 095
Surcharge athlètes - Provincial	29 976	26 914
Inscriptions Performance	7 297	40 403
Autres revenus de compétition	27 838	3 515
INS	-	4 167
	<u>153 241</u>	<u>133 571</u>
<b>CHARGES</b>		
Frais - club hôte	33 315	14 448
Équipe de compétition FNSQ	158 037	13 035
Frais officiels - réseau provincial	4 445	543
Frais officiels - performance	-	2 532
Dépenses projet PAF	2 600	1 263
Autres frais de compétition	7 936	15 025
	<u>206 333</u>	<u>46 846</u>
	<u>(53 092)</u>	<u>86 725</u>

**ANNEXE F- PRODUITS ET CHARGES DE L'EXCELLENCE**

	2023	2022
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions	261 812	199 588
Équipe QC compétition et camp	141 647	25 497
	<u>403 459</u>	<u>225 085</u>
<b>CHARGES</b>		
Évènements spéciaux	-	-
UPE dépenses	71 249	139 551
Équipe Québec, camp junior et diverses équipes	163 986	170 042
	<u>235 235</u>	<u>309 593</u>
	<u>168 224</u>	<u>(84 508)</u>

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023**

<b>ANNEXE G- PLACEMENTS SPORTS &amp; LOISIRS</b>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Dons admissibles	20 515	13 005
Appariements	54 976	12 231
Intérêts distribués	3 024	960
	<u>78 515</u>	<u>26 196</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires	78 515	26 196
	<u>78 515</u>	<u>26 196</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>